

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1377

présenté par

Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rabault, M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Battistel, Mme Biémouret, M. Bouillon, M. Carvounas, M. Alain David, Mme Laurence Dumont, M. Faure, M. Garot, M. Hutin, M. Juanico, Mme Karamanli, M. Jérôme Lambert, M. Letchimy, Mme Manin, Mme Pau-Langevin, M. Potier, M. Pueyo, M. Saulignac, Mme Tolmont, Mme Untermaier, Mme Vainqueur-Christophe, M. Vallaud, Mme Victory et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 16

I. - À la fin de l'alinéa 4, substituer au nombre :

« 37,68 »

le nombre :

« 27,95 ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 54, substituer au nombre :

« 37,68 »

le nombre :

« 27,95 ».

III. – En conséquence, au même alinéa, substituer au nombre :

« 50,27 »

le nombre :

« 40,54 ».

IV. – Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« X. – La perte de recettes pour l'État est compensée à due concurrence par la majoration du taux du 1° du B du 1 de l'article 200 A du code général des impôts. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à revoir les paliers de la suppression progressive des tarifs réduits de taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) des carburants dits « sous conditions d'emploi ».

En effet, l'article prévoit une trajectoire plus forte au début qu'à la fin comme le montre le tableau suivant :

Année	2019	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022
Prix en c€/L	18,82	37,68	50,27	59,4
Hausse en c€/L		18,86	12,59	9,13
Hausse en %		100,2	33,4	18,2

Ainsi, le prix de ces carburants va bondir de +100,2 % au 1^{er} juillet 2020, contre +33,4 % en 2021 et +18,2 % en 2022.

Cet amendement propose une trajectoire plus homogène et donc soutenable pour les entreprises concernées :

Année	2019	1 ^{er} juillet 2020	1 ^{er} janvier 2021	1 ^{er} janvier 2022
Prix en c€/L	18,82	27,95	40,54	59,4
Hausse en c€/L		9,13	12,59	18,86
Hausse en %		48,5	45,0	46,5

Ainsi, le prix de ces carburants va bondir de +48,5 % au 1^{er} juillet 2020, contre +45,0 % en 2021 et +46,5 % en 2022.